

| | | |
|--|---|----------------------------|
|  <p>Commune de LUZECH</p> | <p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p> | <p>Délibération</p> |
| | | <p>N° 2024_6_1</p> |

Convocation du 23 juillet 2024

Le vingt-neuf juillet 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Lydie LAFON, M. Pascal PRADAYROL

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2024_6_1 : Avenant n° 1 au lot n° 08 (FAUCHE ELECTRICITE INDUSTRIELLE SAS) du marché de travaux de rénovation de la piscine de Luzech et ses bassins induisant une plus-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 1 au lot n° 08 (FAUCHE ELECTRICITE INDUSTRIELLE SAS) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° Trav_Piscine dont l'objet est la rénovation de piscine de Luzech et ses bassins. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été supprimées et rajoutées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- | | |
|--|--------------------------|
| • le montant des travaux de base du lot n° 08 est de | 60 500,00 € HT ; |
| • le montant des travaux en hausse est de | 8 160,01 € HT ; |
| • le montant des travaux en baisse est de | <u>- 7 495,87 € HT ;</u> |
| • le nouveau montant du lot n° 1 est de | 61 164,14 € HT. |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023_8_8 du 30 août 2023 attribuant le lot n° 08 Electricité – CFO – CFA du marché de travaux précité à la SAS FAUCHE Electricité Industrielle pour un montant de 60 500,00 € HT, soit 72 600,00 € TTC,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 08 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en baisse et en hausse, à conclure entre la Commune et la SAS FAUCHE Electricité Industrielle ;
- De constater la plus-value d'un montant de 664,14 € HT, soit 796,97 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- D'approuver le nouveau montant du lot n° 08 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 61 164,14 € HT, soit 73 396,97 € TTC (1,10 % de hausse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 08 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en baisse et en hausse, à conclure entre la Commune et la SAS FAUCHE Electricité Industrielle ;
- **De constater** la plus-value d'un montant de 664,14 € HT, soit 796,97 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- **D'approuver** le nouveau montant du lot n° 08 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 61 164,14 € HT, soit 73 396,97 € TTC (1,10 % de hausse).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 1 au lot n° 08 du MAPA Trav_Piscine.

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 16 | Présents : 14 Procurations : 2 | Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|--|---|
| REÇU EN PREFECTURE LE : 30/07/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 30/07/2024 | Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER |
|--|---|